

*Date de dépôt : 11 octobre 2021*

## **Rapport**

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier :**

- a) PL 12758-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour l'année 2019**
- b) PL 12982-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020**

*Rapport de majorité de Mme Patricia Bidaux (page 1)*

*Rapport de minorité sur le PL 12982 de Mme Jocelyne Haller (page 39)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de Mme Patricia Bidaux**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des affaires sociales s'est réunie à 2 reprises (en mai 2021 et septembre 2021) sur ce sujet, sous la présidence de MM. Sylvain Thévoz et André Pfeffer avec l'aide de M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Emile Branca et M<sup>me</sup> Mélissa Hochuli. La commission des affaires sociales les remercie vivement pour leur travail.

En introduction au présent rapport de majorité, en date du 11 mai 2021, la commission des affaires sociales a décidé de lier les PL 12758 et 12982.

## 11 mai 2021 : Présentation du rapport d'activités 2019 par M. Michel Berclaz, directeur du pôle assurances sociales et handicap à la DG-OAIS (DCS)

En tant qu'acteur central en matière d'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale, **M. Berclaz** explique que les EPI représentent environ un tiers de l'offre institutionnelle.

Les EPI sont organisés en plusieurs secteurs : résidentiel – des lieux de vie, des centres de jour et un accompagnement diversifié. Ils mettent aussi en place des projets pilotes dans le domaine de l'autisme. Les cas les plus complexes d'autisme sont souvent traités par les EPI. S'agissant de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle, les EPI travaillent sur mandat de l'Hospice général (ci-après : HG), de l'OCE et de l'OCAS. Dans ce cadre, l'objectif est d'orienter vers le marché du travail différentes personnes.

**M. Berclaz** rappelle que les EPI étaient dans une phase de projets immobiliers en 2019, à savoir la Résidence 21 (ouverte en février 2021), la Maison de l'Ancre qui est en cours de réalisation et les gros travaux de la Route de Chêne (prévus pour le premier semestre 2022).

**M. Berclaz** informe les chiffres clés en matière de handicap. Il y a 359 places en résidentiel pour des personnes en situation de handicap. L'accueil est diversifié, car il y a des places en résidentiel, des appartements et des places en centre de jour et l'accompagnement à domicile, des thématiques qui devraient être renforcées. Il faut également relever l'engagement des EPI dans la formation au travers de nombreuses places en atelier et de types de formations.

Les chiffres clés sont développés dans l'annexe joint au présent rapport.

M. Berclaz présente un résumé des événements marquants pour 2019 :

- Janvier 2019
  - Arrivée de la nouvelle directrice générale, M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel
  - Fin des rénovations et réouverture du restaurant à Thônex
  - Ouverture de l'UPSA (Unité Pilote Spécialisée en Autisme)
  - Entrée des EPI dans le périmètre consolidé de l'Etat – Les EPI ont franchi la barre des Fr. 100 millions.
- Avril 2019
  - Lancement d'un atelier intégré aux Offices cantonaux des transports et du génie civil

- Lancement des « Cafés ReVIM » (approche de rétablissement)
- Création d'une centrale d'achats
- Août 2019
  - Actualisation et publication des cahiers des charges des membres du personnel
- Septembre 2019
  - Participation au salon de l'OCE : présentation des mesures EPIFAIRE et PASSEPI

### *Questions des commissaires*

**Une députée EAG** relève qu'il existe une confusion entre le travail adapté et le travail de réinsertion, elle demande quelles réflexions sont menées pour les distinguer. Il serait intéressant, compte tenu de l'expérience des EPI, d'avoir des éléments qui clarifient ces différents domaines d'activités. **M. Berclaz** déclare que de par ses fonctions, il connaît mieux la partie handicap des EPI. S'agissant de l'emploi adapté, en fonction du type de personne en situation de handicap, il n'y a pas une volonté de réinsertion, c'est-à-dire de viser à terme le premier marché du travail. Selon les possibilités personnelles, cela va d'un partenariat avec Caran d'Ache pour « remplir les boîtes de crayons » jusqu'à des réalisations plus complexes comme la fabrication de stylos pour les jubilaires du département. Pour les services traiteurs et de restauration, il est possible de fusionner l'emploi adapté et de l'emploi qui viserait à terme une réinsertion socioprofessionnelle. Les stages LIASI n'ont pas toujours été bien perçus, l'évaluation des personnes n'étant pas forcément ajustée à leurs capacités. Dans ce cadre, il y a eu des améliorations. Une action de communication a été opérée afin de clarifier le but de ces stages, soit d'être le début du processus de réinsertion.

La même députée fait remarquer que l'exposé des motifs du PL 12758 mentionne que les Offices cantonaux des transports et du génie civil ont confié la gestion de leurs réceptions aux EPI. Un mandat somme toute très proche du marché du travail. Elle demande comment se passe la rémunération pour ce type d'activités. **M. Berclaz** répond qu'en termes de rémunération, il peut y avoir plusieurs profils. Pour les personnes soutenues par des rentes AI, il faut être attentif à ne pas les faire sortir de l'AI si ce n'est pas l'objectif. Si ces personnes touchent des prestations complémentaires, il y a une partie qui est protégée par une franchise sur le revenu. Le reste est ensuite introduit dans le calcul. Il ajoute qu'au sein de l'OAIS, il y a un

collaborateur qui est atteint de troubles du spectre autistique. Ce dernier fait certaines tâches pour l'office depuis maintenant deux ans. C'est une expérience enrichissante pour l'Office, car elle permet de mieux comprendre les travailleurs sociaux qui font cet accompagnement sur le terrain toute la journée.

Elle continue, en demandant s'il y a une politique de l'Etat qui consiste à ouvrir des postes pour les personnes en situation de handicap. **M. Berclaz** répond qu'actuellement on ne peut pas dire qu'il y a une politique. Néanmoins, le plan stratégie du handicap est en train d'être revu. Dans le cadre du volume 2, l'un des aspects qui sera étudié est l'inclusion sous l'angle du marché de l'emploi.

**Une députée Ve** évoquant la ligne du bilan (p. 61 du rapport annuel) qui mentionne une dette bancaire envers l'Etat de Genève se demande si cela sous-entend que les EPI ont des difficultés financières. Deuxièmement, elle souhaiterait avoir plus d'informations sur le projet « Vision 2025 ». Troisièmement, elle demande si M. Berclaz pourrait apporter des informations sur la différence entre le rapport 2019 et le rapport 2020. Finalement, elle demande quels seraient les besoins et les défis futurs des EPI. **M. Berclaz** indique, concernant la situation financière des EPI, qu'elle a été très difficile et est actuellement encore difficile. S'agissant de la dette envers l'Etat de Genève, il devra vérifier avec les services comptables. Il pense que celle-ci représente plutôt la gestion de la trésorerie où il peut y avoir une avance par rapport aux versements mensuels. Il n'y a pas vraiment une dette à proprement parler. En revanche, il y a eu une consommation des fonds propres qui a été importante avec des pertes durant plusieurs années. La perte de l'année 2019 s'élève à Fr. 2.2 millions. La perte structurelle s'élève à environ Fr. 4 millions. Un premier pas a déjà été fait avec un complément intégré dans la subvention annuelle de Fr. 2 millions. L'objectif est de faire un deuxième pas de Fr. 2 millions dans le cadre du projet de budget 2022. Cela serait intégré dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations. La principale raison de cette perte structurelle est la prise en charge des situations les plus complexes du canton par les EPI avec des coûts plus importants que la subvention.

Pour la question sur le rapport 2020, **M. Berclaz**, 2020 a été difficile à cause de la perte structurelle et à cause des effets du Covid-19. Les EPI, comme toutes les institutions qui accueillent des personnes en résidentiel, n'ont pas pu fermer en attendant que la situation s'améliore. Les EPI ont dû s'adapter, ce qui a parfois généré des coûts supplémentaires (plan de protection, personnel de remplacement, etc.). Concernant le projet « Vision 2025 », il s'agit du plan stratégique des EPI. Il informe que la Suisse a signé

la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) qui mentionne de nombreux éléments tels que l'autodétermination, l'autonomie et l'inclusion. Les objectifs de la CDPH sont extrêmement ambitieux. Les EPI réfléchissent sur comment peu à peu réorienter l'institution et les prestations pour se rapprocher des objectifs de la CDPH. L'un des aspects discutés dans le cadre du renouvellement du plan stratégique est le fait d'aller vers des structures plus petites permettant une prise en charge plus individualisée et inclusive. En ce qui concerne la dernière question, il est répondu qu'un besoin important est le comblement de la deuxième partie de la perte structurelle. Ainsi, en 2022, les EPI vont ouvrir leurs nouveaux lieux d'accueil rénovés à la Route de Chêne. Au sein de ces nouveaux lieux, il y aura beaucoup plus de soins au sens médical du terme. Il faudra voir comment le soin pourra être intégré d'un point de vue socio-éducatif et financier.

**Une députée MCG** souhaite revenir sur les propos de la députée EAG concernant la différence entre la réinsertion et le travail adapté. Il est vrai que les EPI sont peu connus pour leur travail de réinsertion. Dans ce cadre, il y a un partenariat avec l'HG entre autres pour aider les personnes qui sont sorties du chômage mais qui sont encore considérées comme en recherche d'emploi. Elle mentionne le travail fait avec l'AI afin de permettre une reconversion des personnes qui ne sont pas au bénéfice de l'AI à 100%.

**Un député UDC** relève la noblesse de la tâche portée par les EPI. Cependant, il est étonné de découvrir le ratio entre le nombre de collaborateurs et le nombre de personnes soutenues (1 375 collaborateurs pour 1 880 personnes). Il comprend le besoin d'un grand effectif pour les personnes qui sont dans des situations de handicap lourd. Toutefois, pour les personnes en réinsertion, il s'interroge sur le fait qu'une telle assistance soit nécessaire. **M. Berclaz** répond qu'en se focalisant sur les collaborateurs, il y a 762 personnes pour 640 ETP dont 458 personnes en emplois adaptés. Ces dernières occupent des places en ateliers. Dans le domaine du handicap, il ne faut pas oublier que sur les 360 places d'accueil en résidentiel, le travail est fait 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. De plus, pour certaines situations, l'encadrement doit être important pour assurer un service de qualité et la sécurité du personnel. Sur ce dernier élément, les rapports d'incidents ont été relativement importants lors de l'année 2020.

**Une députée MCG** soulève les situations de handicap très lourdes qui demandent un encadrement conséquent. Dans ce cadre, un pool de personnes est nécessaire pour pallier aux absences. Elle pense qu'il est indispensable d'avoir un effectif conséquent pour que les EPI puissent fonctionner de manière optimale.

**Une députée EAG** rappelle qu'initialement les emplois de solidarité étaient une « courte échelle » vers l'emploi. Cependant, au sein de beaucoup d'endroits, des gens restaient dans cette fonction sans jamais sortir de la réinsertion. Elle souhaite savoir quelle est la durée moyenne des emplois de solidarité aux EPI. Elle demande également si un tournus est opéré. **M. Berclaz** fait remarquer qu'en page 57 du rapport d'activité, il est indiqué qu'il y a 22 personnes au bénéfice d'un contrat auxiliaire ou en emploi de solidarité. Il ne sait en revanche pas combien d'emplois de solidarité sont passés sous contrat fixe, pour ces détails, la commission pourrait auditionner les EPI.

## **Discussion sur la suite des travaux**

### *Votes des auditions*

**Une députée Ve** propose l'audition de la directrice générale des EPI, M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel et l'audition du/de la représentant-e du personnel.

Un **député UDC** indique qu'il ne s'opposera à aucune audition. Toutefois, il souligne que le rapport d'activité qui date de 2019 est relativement bien fait. Il pense que c'est le devoir de la commission de l'approuver.

La **députée Ve** estime que c'est également le devoir de la commission d'aller un peu plus loin dans l'exercice. Elle rappelle que les EPI souffrent de difficultés financières. De plus, les EPI ont une nouvelle directrice générale. Elle pense qu'il est bien de pouvoir la rencontrer. Enfin, elle trouverait intéressant d'avoir un autre son de cloche par le biais de l'audition du/de la représentant-e du personnel.

Un **député MCG** demande dans quelle mesure, le Grand Conseil a un délai pour approuver le rapport d'activité 2019. De plus, il souhaiterait savoir quelle est la date où le rapport d'activité 2020 devrait arriver sur la table de la commission. Il suggère également d'avoir des auditions sur les deux rapports d'activité (2019 et 2020) en même temps.

**Le président** informe que le parlement a un délai de traitement au 27 août 2022. Le PL 12758 a été renvoyé à la commission des affaires sociales le 27 août 2020.

**M. Berclaz** pense qu'il y a quand même des chances que le rapport d'activité 2020 revienne à la commission des affaires sociales plus vite que celui de 2019.

Une **députée PDC** propose que la commission attende d'avoir la présentation du rapport d'activité 2020 avant de faire des auditions.

**Le président** demande s'il y a des oppositions aux auditions de la directrice générale des EPI, M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel et du/de la représentant-e du personnel.

**Le président** constate qu'il n'y a pas d'opposition à ces auditions.

**Le président** demande s'il y a des oppositions sur l'idée de coupler les deux rapports d'activité (2019 et 2020).

**Le président** déclare qu'il n'y a pas d'opposition à ce mode de procéder.

#### **14 septembre 2021 : Audition de M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel, directrice générale des EPI, et de M. Serge Bednarczyk, président du Conseil d'administration des EPI**

**M. Bednarczyk** relève que les sujets préoccupants pour l'institution sont la qualité de vie des usagers, les contraintes budgétaires et un absentéisme prononcé.

**M<sup>me</sup> Ginet Babel** parcourt le document PDF<sup>1</sup> qui permet de présenter l'institution. L'organigramme de l'institution permet de mettre en évidence deux gros services : le socio-éducatif et le socioprofessionnel. Dont 35 lieux d'hébergement, 9 centres de jours, 28 ateliers (répartis sur 5 sites) avec plus de 40 métiers, 7 restaurants et 2 boutiques.

Les effectifs des EPI sont composés de 660.2 ETP fixes pour 2020. Il y a aussi 24.3 ETP d'auxiliaires, 35 collaborateurs en emploi de solidarité (EdS) et 20 stagiaires. Ce qui représente 455 personnes en emploi adapté, c'est-à-dire des personnes qui font partie des prestations offertes et bénéficiant d'un accompagnement, qui occupent les 388 places subventionnées en atelier.

Les personnes en situation de handicap occupent rarement des postes à plein temps.

- Le service socio-éducatif concerne l'accueil résidentiel (383 places), l'accompagnement à domicile avec 102 personnes et l'accueil en centre de jour avec 123 places.
- Concernant les taux d'encadrement socio-éducatif, il est nécessaire de spécifier qu'il existe 163 places en résidences Home avec occupation (HO), avec une prise en charge 24h/24 et 365 jours par an. Soit 229 jours de travail par année, il faut du 3 x 8 heures pour assurer une journée complète d'accompagnement, ce qui donne un taux d'encadrement réel de 0.21 ETP par place, soit 1 ETP pour 4.65 places. Cela explique le fait que

---

<sup>1</sup> Annexe 1.

le nombre d'ETP est supérieur au nombre de places. Pour ces places, 171 ETP sont attribués. Le même raisonnement peut être mené pour les Homes sans occupation en journée (H) avec 128 ETP. Toutefois, ces places demandent souvent d'assurer une activité la journée, car les personnes arrivent de moins en moins à trouver des activités en journée. Finalement, il y a 123 places en centre de jour (CdJ) pour 49 ETP d'accompagnement nécessitant une présence de 8 heures sur 24 heures du lundi au vendredi, soit 229 jours par an, weekends et jours fériés déduits. La présentation se plie aux catégories même si en réalité, ce n'est pas réellement ainsi.

Actuellement, 18 situations complexes nécessitent un accompagnement de 1 personne pour 1 usager même si les subventions insuffisantes ne permettraient pas ce genre de situation. Toutefois, l'encadrement 1/1 permet d'éviter aux personnes suivies de se mettre et de mettre autrui en danger. La conséquence à cela est une diminution du taux d'encadrement des autres résidents.

Les EPI sont la seule structure comprenant deux structures intermédiaires avec les HUG sur le site de Belle-Idée, en cas de décompensation. Ainsi, l'antenne socio-éducative et les deux structures intermédiaires, qui hébergent 13 personnes, font que les personnes allant un peu mieux rentrent aux EPI. Si l'OMP a la même mission, l'âge limite de prise en charge par l'institution est de 18 ans, alors que les EPI gardent les personnes au-delà de cet âge. De plus, le vieillissement des personnes n'améliore pas la situation des EPI et restreint la capacité d'absorption de ces situations-là. Un épuisement du personnel sur le terrain est observé.

- Le service socioprofessionnel concerne tout type de handicaps, avec une prépondérance pour les situations de personnes à traits autistiques et avec des troubles psychiques. Y sont proposés
  - un accueil de jour en ateliers adaptés et des activités de production avec un contrat de travail, 388 places sont disponibles.
  - Des prestations d'évaluation, d'orientation et d'insertion professionnelle sur mandat de l'OCE, de l'HG et de l'AI sont offertes. Environ 1 500 personnes bénéficient de cette prestation.

Au niveau du taux d'encadrement socioprofessionnel, 388 places en Atelier (A) sont disponibles pour 0.15 ETP par place soit 1 ETP pour 6.6 collaborateurs en emploi adapté. La différence d'accompagnement entre les ateliers s'explique par la disparité des outils proposés et par la complexité des tâches à effectuer. Il est important de mentionner que ce sont des situations d'accueil avec des personnes particulièrement

atteintes. En effet, 1/3 des usagers ont une très faible autonomie et sont peu productifs mais ils sont quand même acceptés dans les ateliers. Ainsi la frontière entre les centres de jour et les ateliers est tenue.

Les points de vigilances sont multiples comme le taux d'absentéisme global qui s'élève à 9.8% en 2020 y compris la COVID. Ce taux est inquiétant, car, conjuguée avec d'autres éléments, la capacité de remplacer les personnes est de 40 à 50% pour les activités socio-éducatives. Il est donc compliqué de remplacer les personnes absentes sur les lieux de résidence ce qui crée un problème itératif, car le personnel présent travaille plus et s'épuise pour finalement s'absenter. Ainsi un cercle vicieux est en route et il est difficile à enrayer sans renforcer ce taux de remplacement.

Le taux d'absence maladie est supérieur à 30 jours de 5.3% et sur la partie socio-éducative le taux s'élève à 5.9%. Cette partie présente une situation d'épuisement et de fatigue articulaire. Alors que la partie socioprofessionnelle compte une population de collaborateurs plus âgés personne et donc les maladies relevées sont graves, du type cancer. Ce sont donc des explications différentes. Les priorités sont donc mises sur la partie socio-éducative et sur l'accueil des personnes.

Au niveau de la situation financière des EPI, un déficit structurel de 4 millions a été identifié en 2019 et est lié à la réduction linéaire de la subvention, au financement partiel de l'annuité supplémentaire et à la fourniture à perte de prestations socio-éducatives, notamment dans l'accompagnement à domicile, pour l'unité mobile qui intervient dans des résidences et pour les antennes socio-éducatives sur le site des HUG en soutien des équipes d'infirmiers et de médecins.

Tous ces détails ont été présentés et longuement explicités à la Commission des finances en 2019 ce qui a abouti à premier complément de subvention de 2 millions pour 2020/21. Un second complément de 2 millions est attendu pour 2022. Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire a été fort avec une perte estimée à 3.1 millions pour 2020 mais entièrement compensée par la subvention fédérale. Il faut savoir que les activités de réadaptation ont souffertes, car les prestations AI se sont stoppées. Ainsi les prestations en cours ont été financées différemment et les nouvelles arrivées ont été stoppées. De plus, la fermeture des restaurants impacte toujours le début de l'année 2021. En revanche, toutes les activités dispensées sont restées ouvertes, la mission d'accompagnement a été poursuivie et le suivi des personnes sur les lieux de production a repris après une interruption en 2020. L'impact estimé de la crise sur cette année est de -1.5 millions auxquels il faut ajouter des charges supplémentaires.

Finalement, le site de la Combe accueille 100 personnes en résidence et se trouve en situation de vétusté ce qui péjore les situations de travail et de vie. Un projet de rénovation est en cours mais il prend du temps. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** aimerait mentionner deux exemples de l'ancienneté du site. Premièrement, la sonorité est très mauvaise ce qui complique la prise en charge. Deuxièmement, l'espace de vie commun ne permet pas de diminuer les tensions et les troubles de comportement.

### *Questions des commissaires*

**Un député S** remercie les auditionnés et demande comment les collaborations fonctionnent, notamment avec l'IMAD et les HUG. Par ailleurs il se demande si les EPI ont l'appui des communes. Finalement, il souhaite savoir la plus-value du rattachement de la Maison de l'Ancre aux EPI plutôt qu'aux HUG. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** répond que la collaboration avec les HUG est variable suivant les problématiques rencontrées. Pour la psychiatrie, la collaboration avec les CAPPI est importante et le soutien régulier, les personnes de contact restant les mêmes.

Dans la partie des soins intellectuels, des collaborations mixtes sont en place. Par rapport aux HUG, une belle collaboration est en cours. Avec l'IMAD aussi, car il y a une augmentation des demandes de soutien. En effet, les personnes vieillissent et les soins continuent à être nécessaires. Ainsi le projet de la route du Chêne 48 permettra d'ouvrir une résidence à 3 étages pour accueillir les personnes ayant besoin de soins continuels avec du personnel soignant et éducatif. Ce projet est à construire en termes d'idées, car il faudra travailler différemment avec des cultures professionnelles diverses. Cette couverture offre une très bonne collaboration qui va stabiliser la situation mais les enjeux sont importants et la délivrance de prestations est la priorité.

En ce qui concerne la Maison de l'Ancre, elle est toujours ouverte malgré les rénovations. De ce fait, peu de personnes veulent y aller et la culture de l'accompagnement de l'alcoolodépendance change. En effet, auparavant l'abstinence était de mise avec une sortie du milieu familial. Actuellement, ce n'est plus le cas donc il faut réorienter les prestations de la Maison en faisant une mixité entre les troubles psychiatriques et la consommation. Ce site nécessite une ouverture plus grande pour la capacité, même du personnel, à travailler sur les deux parties.

**Le même député** remarque que le taux d'occupation s'élève à 96% donc les établissements sont pratiquement pleins. Comme la population est vieillissante, il se demande si des refus sont opérés et si oui où vont ces

personnes. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** explique qu'une partie des personnes qui ne peuvent pas être accueillies sont mises sur une liste d'attente. Sinon elles restent à l'hôpital mais un travail étroit est effectué avec les HUG. La demande de prise en charge est très forte en psychiatrie et elle pense qu'il faudra ouvrir plus de places prévoyant également des activités lors de la journée aussi. Ces situations nécessitent de prendre la mesure des demandes. **M. Bednarczyk** ajoute qu'il n'existe pas de situation d'urgence sans solution. Ainsi les personnes qui attendent sont celles qui « peuvent » attendre. De plus, les situations les plus critiques viennent systématiquement aux EPI. Il est édifiant de voir la violence de certaines personnes. C'est pourquoi une navette entre les HUG et le centre de Thônex a été mise en place. Les violences sont très présentes et ces personnes-là ne trouvent pas de places ailleurs ainsi il faut répondre à la demande. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** insiste sur le fait que l'année dernière un centre de jour a été ouvert en urgence pour accueillir des personnes en situation complexe, notamment pour assurer une transition. Il faut donc repousser les murs des établissements ou ouvrir de nouvelles structures pour accueillir ces personnes.

**M. Bednarczyk** indique qu'il y a 35 lieux d'hébergements ce qui représente des avantages ainsi que des inconvénients. En effet, ce qui peut paraître rationnel ne l'est pas dans ces situations, car les locaux n'ont pas toujours été construits pour les EPI. C'est pourquoi un programme de rénovation des locaux a été lancé. De plus, il est complexe de gérer 35 lieux différents avec des équipes mobiles mais cela permet de posséder des sites adaptés à chaque handicap et donne une certaine souplesse.

**Un député PDC** remarque que l'intégration des activités pour l'AI, pour l'HG ainsi que pour l'OCE sont différentes des activités socioprofessionnelles ainsi il se demande si tout est au même endroit ou si une séparation est opérée. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** explique que tout dépend des cas. Une partie des lieux est dédiée à l'évaluation et à la réorientation de la personne. Il y a aussi une grande partie des personnes qui sont intégrées dans les activités diverses des EPI. Ces personnes se situent en zone grise de la prise en charge mais l'avantage est la diversité des métiers avec un encadrement adapté et permettant de s'entraîner dans un nouveau métier. **Le même député** demande s'il ne faudrait pas transférer certaines missions dans d'autres services pour alléger la tâche des EPI. **M. Bednarczyk** répond que la diversification est une richesse. Les mandats que l'AI attribue aux EPI sont intéressants, car ils apportent des personnes avec d'autres besoins et de nouvelles réflexions. Ces mandats représentent aussi un intérêt financier, car ils permettent de financer une partie des frais de structures. Évidemment le nombre fluctue, car il ne peut pas être maîtrisé, ce qui est un problème et

oblige à jongler. Toutefois, il n'est pas certain que retirer des tâches aux EPI va améliorer la situation. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** complète, car cette diversité peut être une fragilité mais aussi une force dans la mission des EPI car la variété des activités au sein des EPI, notamment dans la partie socioprofessionnelle, permet aux personnes en situation « désespérée » de choisir une activité, d'être productives et ainsi de nourrir un espoir. C'est une force en termes d'activités professionnelles.

**Un député MCG** remarque qu'il y a 35 cas d'emplois de solidarité avec des cadres variés. Il se demande comment ces emplois sont utilisés sachant que d'un point de vue émotionnel c'est compliqué à gérer. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** explique que pour les emplois de solidarité, les personnes sont dans des fonctions de support comme la communication, la technique ou la restauration mais pas dans des missions d'accompagnement. **Le même député** demande quel est le rôle de la famille et si elle prend en charge par moment des personnes moins atteintes. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** fait remarquer l'enjeu de travailler avec elles mais suivant les problématiques les relations sont différentes. La complexité des situations amène une complexité relationnelle. Beaucoup d'exigences, surtout sur l'autisme, sont attendues de la part des familles. Ces exigences sont compréhensibles, car les parents aimeraient que leurs enfants puissent profiter du meilleur accompagnement. Toutefois, un gros travail doit être fourni avec les familles. De plus, une médiatrice institutionnelle a été engagée à 50% pour travailler avec les familles. **M. Bednarczyk** précise que ce n'est pas spécifique aux EPI mais à toutes les institutions.

**Le député** poursuit et demande s'il existe une participation des familles dans l'accompagnement pour soulager. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** répond qu'en effet, les familles sont les bienvenues. Concernant le soutien des familles, tout dépend des situations. Dans la partie psychologique, la présence des familles est moins prononcée. L'avenir serait de développer l'aide à domicile, car ce n'est pas correctement financé actuellement. Pourtant cette aide s'inscrit dans les principes de la CDPH. Des miracles peuvent être effectués avec une aide à domicile et les coûts sont moindres pour la société. Elle rappelle la nécessité de pouvoir accompagner les personnes à l'indépendance. En cas de suivi à domicile, le même député demande combien de places se libéreraient. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** ne peut pas répondre. L'aide à domicile est un point mais un second point concerne les familles qui souhaiteraient prendre en charge leurs enfants avec de lourds troubles et qui ne peuvent pas. Il faudrait des prises en charge plus flexibles. Aujourd'hui, de grosses difficultés apparaissent pour offrir des prestations aux familles qui ont du sens, le fonctionnement se rapproche du bricolage. Certaines situations sont

acceptées, comme une famille qui veut laisser son enfant la journée et qui rentre le soir. Ces types de situations existent en réalité mais ne sont pas prévues dans les financements pourtant, par la mission des EPI, elles font partie des tâches.

**Une députée Ve** revient sur la problématique de la Combe soulevée et de ces usagers. Elle se demande quel est le niveau de sécurité des collaborateurs et si des démarches spécifiques sont mises en place. De plus, elle se demande si pour le site de Thônex du personnel psychiatrique soutient les employés. De plus, elle souhaiterait connaître les chiffres des personnes insérées sur le marché ordinaire. Finalement, elle se demande si les services sociaux professionnels fonctionnent avec le e-commerce pour vendre les produits fabriqués. Elle remarque qu'il serait bien d'enlever certaines missions pour garder un focus clair. **M<sup>me</sup> Ginete Babel** explique, par rapport à la Combe, que des démarches pour obtenir des financements pour la rénovation du site ont été entreprises. La difficulté principale est de commencer les travaux, car il est compliqué de déplacer les 100 résidents. En effet, la Combe fait partie de leur stabilité. L'objectif principal de commencer au plus vite les travaux pour permettre au personnel de se projeter dans ce nouveau projet. la même députée poursuit demandant si cela est suffisant. **M<sup>me</sup> Ginete Babel** ne sait pas mais explique que les problématiques sont imbriquées. De plus, il faut savoir que dans ce type de problématique d'handicap, il faut trouver des locaux mais il n'y en a pas dans le canton. A la question de savoir si une demande a été déposée. **M<sup>me</sup> Ginete Babel** réplique qu'il faudrait construire ailleurs, car des locaux adaptés à ces types de handicaps n'existent pas. **M. Bednarczyk** ajoute qu'il y a une volonté de rester sur place et d'améliorer le site, car il correspond à la population accueillie. La Combe est une sorte de petit village en soi. **M<sup>me</sup> Ginete Babel** revient sur la résidence de Thônex. Elle explique qu'il y a un site intermédiaire sur le site de Thônex, qui s'appelle Kaolin. Ainsi il y a du personnel des HUG sur le site. La principale difficulté rencontrée est la complexité de la prise en charge. D'un côté l'aspect éducatif permet de sortir de la médication et d'être un citoyen. Ainsi le centre est démédicalisé. De l'autre côté, lorsque la prise d'un médicament est nécessaire, le service médical appelé ne comprend pas toujours que le centre est démédicalisé. Cette difficulté s'est renforcée avec la COVID. Actuellement, il n'y a pas de personnel soignant même si c'est en projet. C'est donc un travail de tous les jours avec les HUG pour les soutiens des activités. Il y a un très bon soutien avec les CAPPI mais c'est plus compliqué pour les situations intellectuelles. Pour les chiffres d'insertions, elle répondra plus tard sur la partie réadaptation.

Finalement, le e-commerce existe pour la partie liée aux boutiques et non pas sur la partie menuiserie, par exemple. La présence des EPI a été intensifiée sur les réseaux sociaux.

**Une députée PDC** revient sur les taux d'absence. Elle se demande si le monitoring des 7% qui est le levier d'action au sein des RH a été utilisé et si oui, qu'est-ce qui a été mis en place sinon pourquoi. Par rapport aux absences elle se demande si le groupe de confiance a été appelé. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** ne connaît pas le levier d'action mais cela fait plusieurs années que ce taux d'absence existe. Quant au groupe de confiance, il est intervenu 2 fois, car il lui semblait qu'il y avait une problématique de climat de travail qui n'était pas forcément liée aux éléments exprimés auparavant. Un plan d'action pour l'absentéisme a été mis en place mais elle insiste sur le fait que le seuil limite est atteint et provoque un enlèvement. Il faut agir sur la partie socio-éducative avec des mesures importantes pour que le personnel puisse se reposer et couper leur téléphone pour le weekend sans craindre d'être appelé.

Concernant la vision 2025, **la même députée** se demande quand elle a été mise en route. **M. Bednarczyk** répond que la vision 2025 est en place depuis 3 ans avant l'arrivée de **M<sup>me</sup> Ginet**.

De plus, le rapport met en avant l'autodétermination et l'agilité, ce qui lui fait penser à la motion 2560 qui demandait plus de contrôle du GRESI. Ce contrôle avait été mis en place par une volonté du parlement de dire qu'il manquait un élément et que le GRESI devait s'allier avec un partenaire pour faire un mouvement de contrôle à l'improviste. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** indique que le GRESI est venu en 2019 sans contrôle spécifique même si des auditions ont eu lieu. **M. Bednarczyk** dit que le budget 2022 tient compte d'une augmentation sensible du remplacement du personnel. Ce sujet est à débattre avec M. Apothéloz mais les EPIS ont la volonté d'avoir moins de stress et de tension pour pouvoir remplacer leur personnel. **La députée** relève la conscience professionnelle à haut niveau des employés. Toutefois, un gros travail est à faire, car le message transmis n'est pas clair. C'est une culture qui doit être changée.

**Une députée EAG** se demande si le fait d'être en mesure de remplacer les absents suffirait ou s'il faudrait un renforcement des effectifs. De plus, la nécessité de développer l'accompagnement à domicile suppose de nouvelles structures. Elle se demande donc dans quelle phase se situent les EPI, s'ils sont en train de convaincre les autorités de la nécessité d'ouvrir de nouvelles structures ou si les autorités sont déjà convaincues. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** répond que l'aide à domicile est en phase de persuasion. Il y a un travail à faire entre ce qui arrive à la Commission d'indication et sur les réponses apportées. Un exercice à faire aujourd'hui est l'objectivation du financement des ETH. Pour

ce faire des grilles d'évaluation sont mises en place pour mettre en lumière les diverses intensités du travail des personnes avec des situations qui évoluent. Il y a donc un espoir par rapport à cela et par rapport aux politiques du département. Toutefois, il faut aussi convaincre pour bénéficier de soutiens. Le tout dans le but d'essayer de répondre aux besoins des usagers. **La députée** poursuit en demandant si les emplois de solidarités sont un tremplin ou non. Finalement, pour la question d'évaluation de l'orientation des personnes, elle souhaiterait connaître les dispositifs en place et par qui l'accompagnement est assuré ainsi que les processus. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** fait remarquer que le plus ancien EdS date de 2010. L'OCE a changé la pratique des EPI qui consistait à maintenir les personnes dans leur mission en modifiant les contrats ce qui a modifié la manière dont les personnes sont choisies. Actuellement, il y a 32 EdS mais seulement 13 ont moins de 55 ans avec des qualifications très faibles, voire inexistantes. **La députée EAG** pense qu'il faudrait faire une analyse pour répondre à ces besoins. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** répond qu'il faut voir mais pour une partie des EdS de plus de 55 ans, ils sont bien ainsi.

**Le président** remarque qu'il y a des ateliers protégés en entreprise, il se demande si ces ateliers font partie des 35 unités. De plus, il aimerait savoir s'il est possible d'impliquer des entreprises privées pour que l'Etat ne fasse pas tout. **M. Bednarczyk** explique qu'il n'est pas facile de favoriser le travail intégré, car il faut des activités ciblées, simples et dans un environnement tolérant. Il ne sait pas depuis quand date la collaboration avec Caran d'Ache mais imaginer l'intégration dans ces ateliers demande encore beaucoup de chemin. Le même raisonnement est à appliquer pour le maintien à domicile. Le travail de fond est colossal mais en termes d'intégrations, les personnes qui y travaillent sont heureuses. Le travail effectué est extraordinaire, et permet une identification de la personne handicapée. **M<sup>me</sup> Ginét Babel** complète en expliquant que dans les 28 ateliers, répartis sur 5 sites, ne pas être intégrés aux 35 unités. Elle prend l'exemple d'un centre de jour intégré (travail) où certaines personnes ne veulent pas être dans des ateliers mais aiment pouvoir timbrer et boire un café dans la cafétéria et d'autres ne veulent pas travailler dans des ateliers qui ne sont pas protégés. Ainsi la diversité est très importante suivant les personnes même si ces situations sont compliquées à gérer <sup>2</sup>.

**Un député PDC demande quel est le chiffre d'affaires rapporté par les commandes de l'Etat.** **M. Bednarczyk** répond qu'il y a des commandes dans

---

<sup>2</sup> EPI : Bilan mesures réadaptations-réinsertion (voir annexe 2)  
[EPI - Catalogue des mesures 2021.pdf \(ge.ch\)](#)

les domaines de la restauration ou de matériel scolaire. **M<sup>me</sup> Ginet Babel** ajoute que ce sont plutôt des commandes des communes. Toutefois, elle fournira une réponse par écrit<sup>3</sup>. Dont voici l'extrait :

**Chiffres d'affaires générés par les mandats de l'Etat confiés aux EPI :**

- Revenus liés à des commandes de mesures de réinsertion-réadaptation en 2019 :

12 519 KCHF, dont 8 489 KCHF pour les mandats AI,

1 975 KCHF pour les mandats LIASI

1 903 KCHF pour les mandats OCE.

- Revenus liés à des commandes de mesures de réinsertion-réadaptation professionnelle en 2020 :

10 958 KCHF (en baisse à cause de la crise Covid), dont 7 053

KCHF pour les mandats AI, 2 072 KCHF pour les mandats LIASI et

1 644 KCHF pour les mandats OCE.

- Revenus liés à des commandes de produits issus de nos ateliers :

440 KCHF en 2019,

591 KCHF en 2020.

## Discussion interne et vote

**Le président** demande si d'autres auditions sont souhaitées.

**Une députée EAG**, ne souhaite pas voter avant d'entendre le personnel. Elle précise que cette présentation était franche mais il serait intéressant d'avoir un autre point de vue.

### Vote des auditions

**Une députée Ve** aimerait entendre le directeur du service socioprofessionnel et le nouveau directeur du domaine socio-éducatif. Pour **la députée EAG**, cette proposition est difficilement réalisable, car ils seront dans une position délicate et ne pourront pas s'opposer aux dires de la direction.

**Une députée S** demande l'audition de l'association des parents. Un **député MCG** fait remarquer qu'à sa connaissance, une telle association n'existe pas au sein des EPI. Une **députée MCG** confirme qu'elle n'a jamais entendu parler d'une telle association.

**Une députée EAG** propose d'entendre les parents par le biais de la FéGAPH. **La députée S** confirme que cette proposition d'audition lui convient.

---

<sup>3</sup> Annexe 3

Un **député PLR** souhaite savoir qui serait auditionné comme « personnel ». Il lui est répondu (**EAG**) qu'il existe une association représentant le personnel.

**Le président** met aux voix la proposition d'audition des représentants du personnel comme un syndicat ou une association :

Oui : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)  
 Non : 8 (1 MCG, 4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)  
 Abstentions : 2 (1 MCG, 1 S)

**L'audition du personnel est refusée.**

**Le président** met aux voix l'audition des directeurs des deux départements :

Oui : 1 (1 Ve)  
 Non : 11 (1 EAG, 2 S, 2 PDC, 1 MCG, 4 PLR, 1 UDC)  
 Abstentions : 3 (1 S, 1 Ve, 1 MCG)

**L'audition des directeurs des deux départements est refusée.**

Le président met aux voix l'audition de la FÉGAPH :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)  
 Non : 8 (2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)  
 Abstention : 1 (1 MCG)

**L'audition de la FÉGAPH est refusée.**

## Vote PL 12758

Une **députée MCG** signale qu'elle ne participera pas au vote en tant que membre du conseil d'administration.

### *1<sup>er</sup> débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12758 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)  
 Non : 0  
 Abstention : 0

**L'entrée en matière est acceptée.**

### *2<sup>e</sup> débat*

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Article unique	pas d'opposition, adopté

**3<sup>e</sup> débat**

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12758 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

Non : 0

Abstentions : 1 (1 Ve)

**Le PL 12758 est accepté.**

**Vote PL 12982****1<sup>er</sup> débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12982 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

Non : 0

Abstention : 0

**L'entrée en matière est acceptée.**

**2<sup>e</sup> débat**

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

**3<sup>e</sup> débat**

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12982 :

Oui : 11 (2 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

Non : 2 (1 EAG, 1 S)

Abstentions : 1 (1 Ve)

**Le PL 12982 est accepté.**

**Une députée EAG** fait remarquer qu'il aurait été important de pouvoir auditionner le personnel et la FÉGAPH, car parfois des informations importantes ont été apportées lors de ces auditions supplémentaires malgré la très bonne qualité de l'audition de M<sup>me</sup> Ginet Babel et de M. Bednarczyk. Elle a donc refusé l'approbation de ce rapport de gestion pour faire un rapport de minorité.

**Une députée Ve** s'est abstenue, car les demandes d'audition ont été refusées et qu'aucune preuve de transparence n'a été apportée.

**Le président** confirme que les rapports traitent conjointement les deux PL sauf pour le rapport de minorité de **la députée EAG** qui concernera seulement le PL 12982.

Catégorie de débat : II (30 minutes)

### **En conclusion :**

En mai 2021, la commission avait accepté l'audition d'un représentant du personnel. Mais lors des discussions de septembre et du traitement conjoint des rapports d'activité 2019 et 2020, elle est revenue en arrière en refusant d'autre audition que celle de la direction des EPI. Pour la majorité, les auditions proposées (dont celle du représentant du personnel, acceptée en mai) n'auraient pas complété le tableau dépeint par la direction des EPI. Effectivement, **M<sup>me</sup> Ginet Babel et M. Bednarczyk** n'ont pas usé de langue de bois. Les problématiques ont été annoncées clairement (taux d'encadrement, taux d'absence qui charge les équipes actives, difficultés de prise en charge dans des locaux parfois vétustes, profil des bénéficiaires...). La commission des affaires sociales tient à remercier et relever la qualité de cette audition.

Sur la base du présent rapport, la majorité vous invite à accepter les deux projets de lois (PL 12758 et PL 12982) et à approuver ainsi les deux rapports d'activité des Etablissements publics pour l'intégration.

## **Projet de loi (12758-A)**

### **approuvant le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour l'année 2019**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du  
22 septembre 2017 ;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014 ;  
vu le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour  
l'année 2019,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Rapport d'activité**

Le rapport d'activité des établissements publics pour l'intégration pour  
l'année 2019 est approuvé.

## **Projet de loi (12982-A)**

### **approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;  
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et les Etablissements publics pour l'intégration ;  
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020,  
décrète ce qui suit :

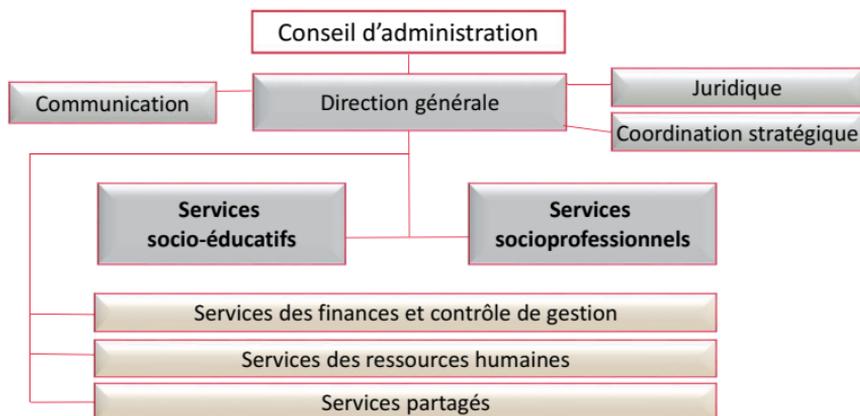
#### **Article unique Rapport d'activité**

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020 est approuvé.

# LES ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

Commission des affaires sociales, 14 septembre 2021

## Organisation de l'institution



## Prestations et capacités d'accueil

*Prestations adaptées à tous types de handicap :  
déficience intellectuelle, autisme, troubles psychiques, physiques,  
sensoriels, polyhandicap, alcoolo-dépendance*

### Services socio-éducatifs

- Accueils résidentiels: 383 places
- Accompagnement à domicile:  
100 personnes accompagnées
- Accueils en centres de jour: 123 places

### Services socioprofessionnels

- Accueils de jour en ateliers adaptés –  
activités de production avec contrat  
de travail: 388 places
- **Evaluation, orientation, insertion et  
réadaptation professionnelles sur  
mandat de l'AI, l'HG et l'OCE:**  
environ 1500 pers. par année

## Lieux répartis sur le canton

- 35 lieux d'hébergement
- 9 centres de jour
- 28 ateliers (répartis sur 5 sites) avec plus  
de 40 métiers différents
- 7 restaurants
- 2 boutiques



## Effectifs (chiffres 2020)

- 660.2 ETP fixes
- 24.3 ETP auxiliaires
- 35 collaborateurs·trices en emploi de solidarité (EdS)
- 42 apprentis·es
- 20 stagiaires (école) en formation professionnelle
- *455 personnes en emploi adapté qui occupent les 388 places subventionnées en atelier*

## Taux d'encadrement socio-éducatif

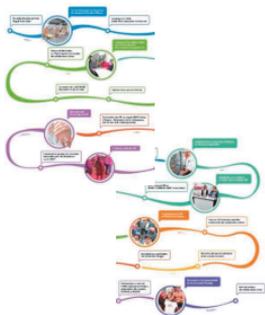
- ❑ 163 places en résidence Home occupation (HO) pour 171 EPT d'accompagnement nécessitant une présence de 7 jours sur 7, 24 heures sur 24h, 365 jours par an  
=> donc : 1.05 EPT par place sur 24h, 365 jours/an  
=> d'où un encadrement réel de 0,21 EPT par place soit 1 EPT pour 4,65 places\*
- ❑ 220 places en résidence Home (H) pour 128 EPT d'accompagnement nécessitant une présence minimale de 16 heures sur 24h du lundi au vendredi et 24h le week-end et jours fériés  
=> donc: 0,58 EPT par place  
=> d'où un encadrement réel de 0,15 EPT par place soit 1 EPT pour 6,49 places\*
- ❑ 123 places en centre de jour (CdJ) pour 49 EPT d'accompagnement nécessitant une présence de 8 heures sur 24h du lundi au vendredi, soit 229 jours par an (week-ends et jours fériés déduits)  
=> donc: 0,43 EPT par place  
=> d'où un encadrement réel de 0,36 EPT par place soit 1 EPT pour 2,79 places

\* 1 ETP = 229 jours travaillés par année, 8h par jour hors maladie et accident

## Taux d'encadrement socio-professionnel

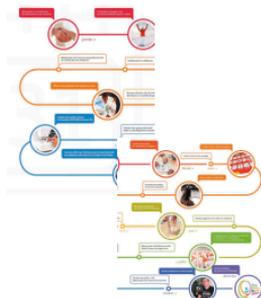
- ❑ **388 places en Atelier (A)**
  - ✓ Encadrement brut dans les ateliers de production : 0,15 EPT par place soit 1 EPT pour 6,6 collaborateurs en emploi adapté
  
- ❑ **Disparité de l'intensité d'accompagnement selon les ateliers**
  - ✓ Prise en compte de la technicité de l'outil de production, de la complexité de la tâche à effectuer, le contexte de travail (prestation multi-sites, déplacements chez le client...)
  - ✓ Encadrement variant de 0,2 EPT par place (1 pour 5) à 0,125 EPT par place (1 pour 8) selon le type d'atelier
  
- ❑ **Un tiers des usagers ont une très faible capacité d'autonomie dans la réalisation d'activités productives**

## Quelques évènements-clés en 2019



- ❖ **Janvier 2019**
  - Arrivée de la nouvelle directrice générale, Magali Ginet Babel
  - Fin des rénovations et réouverture du restaurant à Thônex
  - Ouverture de l'UPSA (Unité Pilote Spécialisée en Autisme)
  - Entrée des EPI dans le périmètre consolidé de l'Etat
  
- ❖ **Avril 2019**
  - Lancement d'un atelier intégré aux Offices cantonaux des transports et du génie civil
  - Lancement des «Cafés ReVIM» (approche de rétablissement)
  - Création d'une centrale d'achats
  
- ❖ **août 2019**
  - Actualisation et publication des cahiers des charges des membres du personnel

## Quelques évènements-clés en 2020



- ❖ Janvier 2020
  - Centralisation des admissions et des transferts
  - Participation d'usagers-ères aux National Winter Games
- ❖ Mars 2020
  - Création des Services partagés
  - Création d'une cellule Coronavirus
  - Mise en place du télétravail
  - Confinement en résidences
- ❖ Avril 2020
  - Nouveau directeur des Services des finances
  - Août 2020
- ❖ Mai 2020
  - Réouverture progressive des ateliers et des restaurants
- ❖ Août 2020
  - Création d'un groupe de travail dédié au développement durable

EPI Commission des affaires sociales du 14 septembre 2021

9

## Situation financière des EPI

- ❑ Un déficit structurel de 4 millions identifié en 2019, dû notamment à :
  - ✓ Réductions linéaires de la subvention
  - ✓ Financement partiel de l'annuité supplémentaire
  - ✓ Fourniture à perte de prestations socio-éducatives (accompagnement à domicile, unité mobile, antenne socio-éducative)
    - => Un premier complément de subvention de 2 millions reçu en 2020 et 2021
    - => Un deuxième complément de subvention de 2 millions attendu pour 2022
- ❑ Incidence de la crise sanitaire évaluée à -3,1 millions pour l'année 2020, entièrement compensée par un versement de subvention par l'Etat
  - ✓ - 4'200 KCHF de manque à gagner (diminution des revenus réadaptation, fermeture des restaurants, ralentissement des activités...)
  - ✓ - 970 KCHF de charges supplémentaires (absences liées au COVID 19, renforcement des nettoyyages, matériels sanitaires...)
  - ✓ + 2'070 KCHF de non dépensés avec la réduction des activités et l'annulation des manifestations et formations
- ❑ Impact de la crise sanitaire évalué à -1.7 million pour l'année 2021
  - ✓ - 850 KCHF de manque à gagner (diminution des revenus réadaptation, fermeture des restaurants, ralentissement des activités...)
  - ✓ - 580 KCHF de charges supplémentaires (absences liées au COVID 19, matériels sanitaires, renforcement des nettoyyages...)
  - ✓ + 100 KCHF de non dépensés dans l'achat de matières premières dans les restaurants

EPI Commission des affaires sociales du 14 septembre 2021

10

## Points de vigilance

- ❑ Taux d'absence global de 9.8% en 2020 y/c COVID et maladie pré-maternité
- ❑ Taux d'absence maladie hors pré-maternité et COVID de 7.6% dont :
  - ✓ Absences de 1 à 2 jours : 0.5%
  - ✓ Absences de 3 à 30 jours : 1.8%
  - ✓ Absences supérieures à 30 jours : 5.3%
- ❑ Capacité actuelle de remplacement des absences hors COVID entre 40 et 50% dans les résidences socio-éducatives
- ❑ Augmentation croissante de l'accueil de situations extrêmement complexes – nécessitant déjà à ce jour un encadrement 1 personne pour 1 usager, 7 jours sur 7
- ❑ Un épuisement du personnel et une augmentation des risques psycho-sociaux tout particulièrement sur les lieux d'hébergement
- ❑ La vétusté du site de la Combe (une centaine de résidents hébergés) péjore les conditions de travail du personnel et la vie des résidents



## CHIFFRES RÉADAPTATION/RÉINSERTION

### Année 2020

**Secteur Jeunes** : un savoir-faire au service des adolescents et jeunes adultes les plus en difficulté pour une insertion professionnelle.

**161** jeunes pris en charge avec plusieurs mandats différents/successifs possibles.

Exemple : 1) une mesure d'instruction et/ou d'orientation, 2) puis, une mesure de préformation (en vue d'une formation certifiée), 3) puis, une mesure de coaching durant la formation.

#### Mandats principaux :

- Définir une aptitude à la formation et définir une orientation : **37.8%** des mandats
- Coaching pour suivi de formation en entreprise : **22.9%** des mandats
- Préformation en entreprise : **6.2%**
- Préformation aux EPI : **1.8%**
- Formation pratique de type Fpra Insos : **20%**
- Formation AFP/CFC aux EPI : **6.8%**
- Espace Direct (orientation en entreprise) : **3.7%**
- Mesure de réinsertion : **0.6%**

**48 jeunes (30% d'entre eux)** ont interrompu leur mesure de manière prématurée.

**29 jeunes (soit 18%)** ont été mis en stage dans le circuit économique (en moyenne dans 2 entreprises différentes).

Sur **44** mandats d'orientation, nous avons conclu à une inaptitude à la formation pour **15** d'entre eux, soit **34%**, majoritairement en raison d'une atteinte psychique non stabilisée ou de comportements inadaptés au monde professionnel, y compris en milieu adapté.

**Secteur Adultes** : de la Réinsertion à l'Orientation, de l'Instruction à un accompagnement sous forme de Coaching. Une équipe d'experts au service des personnes en réadaptation.

**183** personnes ont effectué ou commencé des mesures au secteur Adultes en 2020.

**37%** des mesures réalisées ont pour but de déterminer de nouvelles orientations (LAI15).

**15%** des mesures ont pour but un reclassement via une formation pratique (LAI17).

**48%** des mesures relevaient d'autres articles de loi (RAI69, LAI16, LAI7 ou LAI14).

Parmi ces mesures :

- **10%** ont été suivies sous forme de coachings individualisés
- **14%** des mesures se sont interrompues de manière prématurée

Sur le plan des personnes :

- **32%** des assurés reçus en orientation, pour des projets professionnels ou de formations réalistes et réalisables, ont pu se confronter à un stage sur le 1<sup>er</sup> marché de l'emploi.
- **3%** ont réussi à décrocher un CDD ou un CDI.



### Horlogerie :

L'atelier a accueilli en moyenne **24.8** stagiaires en permanence (pour 24 places effectives).

16 personnes ont effectué un stage d'observation afin de valider ou d'invalider l'orientation professionnelle envisagée :

- **11 personnes (69%)** ont commencé une formation ou préformation
- **5 personnes (31%)** ne possédaient pas les prérequis pour envisager une formation.

### Formations terminées en 2020 : 12

- Formation modulaire : 5 personnes (**42%**)
- AFP : 1 personne (**8%**)
- CFC : 6 personnes (**50%**)
- Taux de réussite aux examens AFP/CFC : **100%**

### Stages organisés en entreprises : 6

## **ESPACE Placement**

140 placements de stagiaires en 2020 dans les domaines suivants :

• Administration	35	(25%)
• Commerce-Services	26	(19%)
• Logistique-transport	24	(17%)
• Communication	14	(10%)
• Industrie	11	(8%)
• Social	7	(5%)
• Entretien-nettoyage	5	(4%)
• Santé	5	(4%)
• Hôtellerie-restauration	3	(2%)
• Mécatronique	3	(2%)
• Technique du bâtiment	3	(2%)
• Mécanique	2	(1%)
• Artisanat	1	(1%)
• Informatique	1	(1%)

## MESURES de RÉINSERTION

### Mandants OCE et SRP

#### EPIFAIRE : 100 places /année

Un Métier – un Emploi, permet pendant 6 mois :

- de mettre en pratique les connaissances acquises lors d'un cours ou d'une formation
- de se réinsérer dans le monde professionnel suite à une interruption de travail (chômage par ex.)
- d'acquérir une expérience pratique en entreprise
- de maintenir et développer ses compétences et connaissances techniques
- de se remobiliser et de retrouver une motivation, d'exercer et de renforcer son autonomie

#### CHIFFRES 2020

- 146 participants accueillis
- 36% ont rejoint le 1<sup>er</sup> marché de l'emploi pour un contrat de durée supérieure à 6 mois
- 10,3 % des participants ont bénéficié d'un cours ou d'une formation extérieurs complémentaires à leur métier de base
- 7,5% des participants ont obtenu un stage en entreprise

**PASSEPI** : MMT du catalogue OCE / mesure de type Diagnostic (4 semaines non prolongeables)

- Evaluer le degré de distance à l'emploi (proche, provisoirement éloigné ou éloigné du marché du travail)
- Si adéquat, proposer un/des projets professionnels réalistes et réalisables
- Mise en situation professionnelle dans des ateliers internes aux EPI (préalablement choisis)
- Investigations sur les éventuelles limitations physiques et leurs influences sur le travail (en tenant compte des contre-indications médicales)
- Faire l'inventaire exhaustif des atouts et des freins (employabilité globale, plaçabilité)
- Suivre le stagiaire dans le déroulement de la mesure, effectuer des adaptations si nécessaire (temps de travail, changement d'atelier, etc.)
- Soutien ou conseils par rapport aux démarches de recherche d'emploi
- Proposer des mesures pour la suite de la réinsertion

### CHIFFRES 2020

- 69 personnes accueillies en entretien préalable
- 65 personnes convoquées pour une entrée en mesure dont 58 entrées effectives
- 54 personnes ont terminé la mesure (1 abandon, 2 arrêts médicaux, 1 problématique de santé trop importante)



**PREFAIRE** : 12 places par année

1 mois d'orientation + 5 mois de pratique dans le domaine retenu

- Déterminer une/des orientations professionnelles
- Mettre en pratique des formations acquises
- Acquérir une expérience pratique en entreprise
- Maintenir et développer des compétences professionnelles
- Reprendre confiance et retrouver de la motivation
- Se positionner dans un cursus d'insertion
- Parfaire les savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Augmenter de façon significative les chances d'un futur retour en emploi

### CHIFFRES 2020

22 participants, dont 12 (54%) sont arrivés à terme

A l'issue des 12 mesures terminées, ont été proposés :

- 4 ADR (activité de réinsertion – la plupart aux EPI)
- 2 formations de type CFC, dont 1 en cours aux EPI
- 1 placement un stage en entreprise par le SRP
- 5 retour HG

### LIASI : mesure de distance à l'emploi (4 semaines non prolongeables)

- Evaluer le degré de distance à l'emploi (projet professionnel prépondérant ou pas)
- Tester les capacités actuelles à reprendre une activité et à assumer les contraintes d'un environnement professionnel
- Mise en situation ressemblant le plus possible à une activité en entreprise avec des activités, un encadrement et des horaires proches d'un véritable environnement professionnel
- Définir des cibles professionnelles réalistes et réalisables et proposer des recommandations permettant la mise en œuvre d'un plan de réinsertion
- Soutien et conseils dans les démarches de recherche d'emploi

### CHIFFRES 2020

- 890 personnes convoquées pour une entrée en mesure dont 635 (**71%**) entrées effectives.
- 566 personnes (**89%**) ont terminé la mesure. **85%** de ces personnes ont terminé la mesure avec la confirmation d'un projet professionnel.
- 17 personnes ont trouvé un emploi en cours de mesure.

Nota : les situations relevant d'une éventuelle problématique AI sont signalées dans le bilan et une indication de prise en charge par la cellule CII est suggérée.

Les propositions de stage sont formulées dans les recommandations et sont régulièrement proposées dans les bilans.



## ARVA (Atelier de Réinsertion à la Vie Active)

Mesure proposée à un public de l'HG durablement éloigné du marché de l'emploi le plus souvent fragilisé par des problèmes d'addiction et / ou d'alcool en voie de guérison ou stabilisés et pour lequel un potentiel de réinsertion serait pressenti et à évaluer plus précisément.

- Anamnèse du bénéficiaire
- Prise en compte des limitations physiques / psychologiques et leurs influences sur le travail
- Mise en confiance et valorisation de la progression des bénéficiaires
- Fixation d'objectifs réalistes favorisant un projet de réinsertion
- Identification d'éventuelles cibles professionnelles
- Conseils et soutien dans les démarches de retour à l'emploi (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche)
- Prolongation envisageable par des mises en stage lorsque des cibles professionnelles sont identifiées

## CHIFFRES 2020

- 65 personnes convoquées pour un entretien préalable, auquel 57 se sont présentées
- 45 personnes convoquées pour une entrée en mesure dont 38 entrées effectives
- Durée moyenne d'éloignement de l'emploi → 7ans (max. 27 ans)
- 30 personnes (**79%**) ont terminé la mesure
- Niveau de formation le plus élevé des participants: secondaire II



Etablissements publics  
pour l'intégration

contact@epi.ge.ch  
www.epi.ge.ch

Commission des affaires sociales  
M. André Pfeffer  
Président  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 17 septembre 2021  
SEBE/MAGI/ambr

Monsieur le Président, cher Monsieur,  
Mesdames les Députées, chères Mesdames,  
Messieurs les Députés, chers Messieurs,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre accueil et votre écoute lors de notre audition devant votre commission le 14 septembre 2021. Les auditions des commissions parlementaires sont pour nous de précieuses occasions de partager avec vous notre réalité institutionnelle et nos enjeux.

Comme convenu, nous vous transmettons les compléments d'information demandés concernant les 2 questions suivantes :

- **Chiffres d'affaires générés par les mandats de l'État confiés aux EPI :**
  - *Revenus liés à des commandes de mesures de réinsertion-réadaptation en 2019 :*  
12'519 KCHF, dont 8'489 KCHF pour les mandats AI, 1'975 KCHF pour les mandats LIASI et 1'903 KCHF pour les mandats OCE.
  - *Revenus liés à des commandes de mesures de réinsertion-réadaptation professionnelle en 2020 :*  
10'958 KCHF (en baisse à cause de la crise Covid), dont 7'053 KCHF pour les mandats AI, 2'072 KCHF pour les mandats LIASI et 1'644 KCHF pour les mandats OCE.
  - *Revenus liés à des commandes de produits issus de nos ateliers :*  
440 KCHF en 2019,  
591 KCHF en 2020.
- **Résultats obtenus dans le cadre des mesures de réadaptation/réinsertion :**  
Vous trouverez en annexe nos chiffres 2020, étant entendu qu'il s'agissait d'une année un peu particulière pour ce secteur d'activités en lien avec le COVID. Nous vous transmettons également le lien suivant vers notre catalogue de mesures :

[www.epi-ge.ch/fileadmin/user\\_upload/EPI - Catalogue des mesures 2021.pdf](http://www.epi-ge.ch/fileadmin/user_upload/EPI - Catalogue des mesures 2021.pdf)



Etablissements publics  
pour l'intégration

contact@epi.ge.ch  
www.epi.ge.ch

Il doit vous permettre ainsi de prendre connaissance en détail de l'offre de prestations d'insertion et de réadaptation proposée aux EPI. Un exemplaire papier est également joint en annexe.

Nous profitons de ce courrier pour compléter notre réponse concernant les contrôles opérés dans nos établissements pour vous rendre attentifs au fait, qu'hormis la visite du Gresi en 2019, nous sommes audités et contrôlés régulièrement dans le cadre de nos certifications qualité:

- ISO 9001 (pour l'ensemble de l'institution),
- AOMAS/In-Qualis (pour la réadaptation, les ateliers et la restauration),
- RABC (pour la blanchisserie de Thônex),
- EduQua (pour les formations),
- CLASS (critères de qualité requis pour les institutions sociales latines).

En vous remerciant encore une fois pour l'intérêt dont vous avez fait preuve lors de notre audition et pour l'attention que vous porterez à ces compléments d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, Mesdames les Députées, chères Mesdames, Messieurs les Députés, chers Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Magali Ginet Babel  
Directrice générale

Serge Bednarczyk  
Président du Conseil d'administration

Annexes : Chiffres réadaptation/réinsertion 2020  
Catalogue des mesures *Intégration professionnelle – Une mesure pour chacun*

*Date de dépôt : 18 octobre 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LE PL 12982

### **Rapport de Mme Jocelyne Haller**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### **La mémoire qui flanche**

C'est ce qui est arrivé à la commission des affaires sociales lorsqu'elle a refusé le 14 septembre 2021 l'audition des représentants du personnel des EPI. Une audition qu'elle avait pourtant bel et bien accepté le 11 mai 2021. Le laps de temps séparant ces deux séances n'était pas particulièrement conséquent, cependant, tout le monde avait perdu le souvenir de cette décision. Une amnésie favorisée par le fait que l'approbation des PL 12758 et 12792 avait été couplée, mais leurs traitements différés dans le temps.

Relevée après le vote final, cette omission n'a pas été corrigée, au motif que la commission pouvait en tout temps revoir sa position, et qu'en l'occurrence il aurait fallu revenir sur le vote final sur le PL 12792. Il s'est avéré qu'une majorité de commissaires n'a pas voulu remettre en question un vote pour mieux en respecter un autre !

Toujours est-il que profondément déçue que la commission ne veuille pas entendre directement les représentants de celles et ceux dont la direction des EPI avait eu la franchise d'indiquer la souffrance et les difficultés au poste de travail, de même qu'il avait été refusé de manière aussi lapidaire d'entendre des parents d'usager.ère.s à propos des nouveaux besoins de ces dernier.ère.s et les formes de prises en charge et d'accompagnement alternatifs qui pourraient être mis en place, la rapporteuse de minorité a donc informé la commission qu'elle refuserait ce rapport de gestion et ferait valoir au travers de son rapport de minorité les points de vues qui n'avaient pu être présentés à la commission au travers des auditions en question.

#### **L'effet boomerang des politiques d'austérité**

Il faut saluer la sincérité avec laquelle les représentants des EPI ont exposé les difficultés et les défis auxquels ils sont confrontés. Ainsi, sans fard

le président du Conseil d'administration et la Directrice générale ont-il.elle indiqué que « *les deux années écoulées ont été rudes. Les sujets préoccupants sont la qualité de vie des usagers, les contraintes budgétaires et un absentéisme prononcé.* ». il.elle ajoutaient qu'il.elle devaient constamment jongler entre tous leurs impératifs pour assurer la gestion de l'institution.

Cela a permis à la Commission de prendre non seulement pleinement conscience de l'immensité et de la complexité de la tâche des EPI, mais cela a aussi mis en lumière pour certains commissaires le fait que cette institution – comme d'autres – est en quelque sorte abandonnée à elle-même. Le financement de ses activités, de son fonctionnement est contraint. Il ne suffit pas à assurer l'entier de sa charge. Il ne prend pas en considération l'augmentation de ses tâches et l'évolution des besoins des populations auprès desquelles elle doit intervenir. Pourtant, il lui incombe néanmoins de faire comme si cela était possible et de procéder à des choix cornéliens pour déterminer ce qui sera préservé et sera qui aura à pâtir des sacrifices imposés.

La tâche des EPI suppose une capacité d'adaptation et de créativité intense pour mieux répondre non seulement aux besoins croissants, mais également évolutifs des usager.ère.s des EPI. Les progrès de la médecine ont singulièrement augmenté l'espérance de vie de certaines personnes en situation de handicap. Un progrès qui a aussi généré des besoins nouveaux tant en termes d'accompagnement de ces personnes qu'en termes d'infrastructures ou de lieux de résidence. Il faut relever que les EPI interviennent auprès de personnes dont la gravité des atteintes à la santé nécessite des interventions pluriprofessionnelles lourdes et complexes. A cela s'ajoute le fait qu'ils sont confrontés « *à une augmentation croissante de l'accueil de situations extrêmement complexes – nécessitant déjà à ce jour un encadrement 1 personne pour 1 usager, 7 jours sur 7* ». Une singularité particulièrement exigeante pour le personnel.

Comme si tout cela ne suffisait pas, des nuisances induites par la vétusté de certaines structures viennent péjorer les conditions d'accueil et de suivi des usager.ère.s et les conditions de travail du personnel.

Dès lors sur un terrain particulièrement sensible pouvoir compter sur des pouvoirs publics conscients des défis constants auxquels est confronté un établissement comme les EPI est fondamental. Or, il appert que les EPI n'ont pas vu cette particularité prise en compte. Ils ont dû comme d'autres entités du Service public subir des cures successives d'austérité. Ainsi, au lieu de voir ses effectifs revus à la hausse pour garantir la qualité et la quantité des prestations qu'ils sont supposés assurer à la population à laquelle ils s'adressent, les EPI ont vu les effectifs se réduire de 33 postes entre 2014 et 2017.

Depuis plusieurs années, il est établi que la subvention ne correspond pas à la réalité de la prise en charge des résidents, ce qui contribue année après année à générer un déficit structurel que l'Etat s'est vu contraint, à posteriori, de combler partiellement pour l'année 2020.

Rappelons à cet égard que ce rattrapage tardif induit, voire spéculé, sur une pression sur les finances de l'établissement qui rogne les ailes de son fonctionnement, et génère – c'est tout cela de gagné – des économies. Le problème dans tout cela est que ces économies sont réalisées sur le dos de personnel, qui compense une part de ces économies par son engagement, par les efforts supplémentaires auxquels il consent.

Cependant si tirer sur cette corde peut se révéler à court terme profitable pour les finances cantonales ; il y a un seuil à partir duquel ces volontés d'économies se retournent contre celles et ceux qui les imposent, car la qualité des prestations est affectée. Leur quantité ne peut plus être assurée et des choix cornéliens doivent opérer pour déterminer les prestations qui peuvent être ajournées ou celles auxquelles il est possible de renoncer ou de transiger sur leur qualité.

Une régression issue d'une volonté d'économie incapable d'anticiper sur ses effets nuisibles, sur les conséquences dommageables sur le personnel. Autant de corollaires qui s'avèrent coûteux tant sur le plan financier qu'humain. Sans évoquer encore les mises en danger potentielles autant pour les usager.ère.s et le personnel que peuvent générer des effectifs insuffisants.

Ainsi le taux d'absence de 9,8%, avec une capacité de remplacement uniquement de 40 à 50% (pour les activités socio-éducatives), est à cette aune particulièrement alarmant. Il est le reflet d'une usure, d'un épuisement du personnel qu'il faut absolument traiter ; non seulement en remplaçant mieux les absences pour éviter l'effet domino ; mais en octroyant les effectifs nécessaires pour faire face à toutes les tâches de l'institution et le faire sans prendre le risque d'un épuisement professionnel et sans alimenter un cercle vicieux de l'absentéisme.

### **Des nouveaux besoins, des modes d'intervention porteurs d'une meilleure qualité de vie**

Les besoins évoluent, les types de prises en charge le devraient également. Ainsi, la directrice générale des EPI, M<sup>me</sup> Ginet-Babel a-t-elle fait mention d'une nécessaire augmentation de l'accompagnement à domicile pour mieux correspondre aux besoins différenciés des usager.ère.s. Elle considère que développer l'aide à domicile est une perspective d'avenir. Or, ce mode d'intervention n'est pas suffisamment financé actuellement.

Pourtant il s'inscrit dans les principes de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Elle constate régulièrement les avantages de ce type d'intervention. Elle va jusqu'à dire que « *des miracles peuvent être effectués avec une aide à domicile* ». Elle conclut de surcroît sur le constat les coûts de cette aide à domicile sont moindres pour la société.

M<sup>me</sup> Ginet-Babel a aussi mentionné la demande de certaines familles de pouvoir bénéficier d'un hébergement à temps partiel pour leurs enfants présentant de lourds troubles et nécessitant un accompagnement spécialisé. Elle est convaincue de la nécessité de prises en charge plus flexibles. Cette institutionnalisation en temps partagé ouvre la voie à une meilleure conciliation entre la volonté des familles de rester présentes auprès de leur proche et leurs besoins de ressourcement. Ces modes de prises charge sont intéressants à divers titres et méritent d'être mieux pris en considération et développés. Aujourd'hui, les efforts pour répondre à ces demandes ne sont pourtant pas suffisants et pas assez organisés. Leur financement n'est pas prévu alors qu'elles cadrent tout à fait avec la mission des EPI.

Par ailleurs M<sup>me</sup> Ginet Babel explique « *qu'une partie des personnes qui ne peuvent pas être accueillies sont mises sur une liste d'attente. Sinon elles restent à l'hôpital mais un travail étroit est effectué avec les HUG. La demande de prise en charge est très forte en psychiatrie et elle pense qu'il faudra ouvrir plus de places, car pour l'instant seulement des places d'hébergement sont ouvertes mais il faut des activités lors de la journée aussi. Ces situations nécessitent de prendre la mesure des demandes* ». Elle « *insiste sur le fait que l'année dernière un centre de jour a été ouvert en urgence pour accueillir des personnes en situation complexe, notamment pour assurer une transition. Il faut donc repousser les murs des établissements ou ouvrir de nouvelles structures pour accueillir ces personnes.* »

Des points de vues qui confortent les propos que la commission avait eu l'occasion d'entendre lors de l'audition d'associations membres de la FEGAPH qui avaient plaidé en faveur de modes de prises en charge mieux adaptés aux besoins des personnes dont elles défendaient les intérêts. Celles-ci avaient aussi mis en évidence la nécessité de développer les structures d'accueil et d'hébergement.

Aussi, à l'orée du débat budgétaire que nous aurons sous peu à mener, ce rapport de minorité vise avant tout à ne pas oblitérer une pratique budgétaire qui consiste à mettre sous pression les institutions et à ne pas se préoccuper des dommages que génère cette politique d'austérité, sauf quand elle devient trop visible, trop risquée.

Ce mode de fonctionnement est une aberration. Il va à l'encontre de tous les principes de saine gestion. Alors, Mesdames et Messieurs les député.e.s, parce qu'il nous incombe non seulement d'assurer à l'ensemble de la population une réponse de qualité aux besoins qui sont les siens, mais parce qu'il n'y a aucun sens à invoquer sans cesse une préoccupation de bonne gestion des deniers publics et dans le même temps prendre des décisions allant à fin contraire, la rapporteuse vous invite non seulement à refuser ce rapport de gestion, mais elle vous appelle à vous souvenir de l'exemple des EPI lorsque vous vous pencherez sur le budget de l'Etat de l'année 2022. Elle vous convie surtout à considérer que toute économie n'est pas bonne à prendre, car cette dernière peut au final se révéler bien trop coûteuse.